

METHODOLOGIE DU CLASSEMENT

Le système actuel des contrats verts ne reflète pas la réalité du marché de l'électricité verte. Aujourd'hui, un fournisseur peut vous vendre une électricité réputée 100% verte alors qu'il produit son électricité exclusivement au départ de nucléaire ou de charbon. C'est pour cela que Greenpeace a réalisé ce classement détaillant ce qui est vraiment produit et investi par les différents fournisseurs dans l'électricité verte.

REPARTITION DES POINTS

Au final, nous proposons le résultat de cette analyse sous la forme d'un classement des fournisseurs d'électricité actifs sur le réseau belge. Nous attribuons à chaque fournisseur une note sur 20. Cette note repose sur plusieurs variables :

10 points sont attribués à la politique d'investissements de l'entreprise.

La moitié de cette note est attribuée aux investissements consolidés, c'est-à-dire dont la réalisation est certaine.

Le reste de la note « investissements » concerne des investissements prévus à plus longue échéance qui ne sont dès lors pas absolument assurés. Ces investissements illustrent la politique et la vision de l'entreprise à long terme.

7 points sont attribués à la production d'électricité de l'entreprise sur base des capacités de production en décembre 2010.

Que se passe-t-il pour les fournisseurs qui ne produisent pas ou peu d'électricité eux-mêmes ?

Si la production propre des fournisseurs couvre moins de 80% de leur fourniture d'électricité, nous avons pris en compte leurs achats d'électricité. C'est le cas de Ebem, Ecopower, Lampiris, Belpower et Octa+ .

Si ces fournisseurs connaissent l'origine de l'électricité qu'ils achètent, nous la considérons comme « production propre ». Dans le cas contraire, nous avons utilisé le mix d'électricité que l'on retrouve sur le marché belge et celui des pays voisins (marché pentalatéral de l'électricité).

3 points sont attribués au « fuel mix » tel qu'annoncé par le fournisseur.

Comme ce « fuel mix » annoncé prend en compte les « contrats verts » qui ne reflètent pas la durabilité de la politique de l'entreprise, nous avons diminué l'importance de cette information dans l'évaluation totale.

EVALUATION DES DIFFERENTES SOURCES D' ENERGIE

Chaque centrale de production actuelle ou future a été cotée selon la source d'énergie utilisée et le type de centrale dans laquelle cette source est utilisée. Nous attribuons une valeur allant de (--) pour les sources d'énergie les moins vertes à (++) pour les sources d'énergie les plus durables.

Sources non renouvelables			
Nucléaire			(--)
Pétrole			(--)
Charbon			(--)
Gaz / Centrale classique			(o)
Gaz / Avec système de cogénération			(+)
Gaz / Cycle combiné (CCGT)			(+)
Sources non renouvelables			
Petit hydraulique			(++)
Grand hydraulique			(+)
Solaire			(++)
Eolien off shore et on shore			(++)
Biomasse (durable)			
	Co-combustion	(+)	
	Centrale biomasse à haut rendement	(++)	
Biomasse non durable			(--)
Autre biomasse			(o)
Valorisation des déchets			(o)

REMARQUE SUR CERTAINES SOURCES D'ENERGIE

BIOMASSE

Par biomasse, on entend tous les combustibles produits au départ d'organismes vivants d'origine végétale ou animale : bois, huile végétale, lisier de porc (production de méthane).

La problématique de la biomasse utilisée comme combustible est complexe. Pour évaluer l'impact de la biomasse, il faut analyser les émissions de CO₂ à toutes les étapes de la production jusqu'à la combustion finale. Pour une plante, il faut intégrer le temps nécessaire à l'absorption du CO₂ émis lors de la combustion.

D'autres problèmes environnementaux se posent lors de la production de biomasse. Certaines biomasses sont par exemple issues de la déforestation ou sont produites au détriment de la production alimentaire. Ce type de biomasse est renouvelable. Cependant, vu son impact sur l'environnement, elle ne peut pas être considérée comme durable.

Hélas aujourd'hui, il n'existe pas ou peu de labels ou de certification garantissant une biomasse durable, c'est-à-dire intégrant ces différents aspects.

Pour l'élaboration de ce classement, nous avons tenu compte des garanties quant à la durabilité de la biomasse directement établies par les fournisseurs. Ils ont été tenus d'apporter des éclaircissements quant aux éléments suivants :

Ne pas être issue d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ;

Ne pas être issue d'une production préjudiciable à la production alimentaire ;

La balance gaz à effet de serre (GES) doit être supérieure à 60%, c'est-à-dire que la différence entre les GES émis lors de la combustion et ceux absorbés pendant la croissance de la plante doit répondre à cette condition ;

De plus, nous favorisons les petites unités de production d'électricité alimentées localement. En tout état de cause, une biomasse sera considérée comme **non durable** :

si sa production et sa transformation entraînent une dégradation importante de l'environnement ;

si elle provient de sources non cultivées à cet effet (forêt primaire par exemple) ;

si elle a des conséquences socio-économiques néfastes importantes.

Toutes les biomasses dérivées des palmiers à huile sont considérées comme non durables suite au rôle joué par cette culture dans la déforestation.

Les pellets de bois issus d'Amérique du Nord sont considérés comme non durables.

Le rapport publié par Greenpeace Canada « *Biomascarade* [\[1\]](#) » met en lumière les dégâts environnementaux de cette filière.

Toute autre biomasse sera classée dans la catégorie « **autre biomasse** » qui se voit attribuer un score neutre.

GAZ

Pour passer du système énergétique actuel à un système reposant sur les énergies renouvelables, le scénario de *[R]évolution énergétique 2050* de Greenpeace prévoit l'utilisation des centrales gaz comme source d'énergie intermédiaire. En effet, bien qu'étant une énergie non renouvelable, le gaz offre plusieurs avantages :

il s'agit du combustible fossile émettant le moins de CO₂ et permettant une production électrique avec un haut degré d'efficacité ;

il est utilisé dans des centrales particulièrement flexibles, c'est-à-dire qui peuvent être rapidement mises en fonction ou mises à l'arrêt. Ces centrales au gaz offrent donc le parfait complément aux énergies renouvelables.

Le gaz se voit donc attribuer un score neutre (4/10 et même 7/10 pour les centrales à haut rendement).

Dans le cas où le fournisseur ne nous a pas communiqué le type de centrale utilisé, nous avons été forcés de considérer qu'il s'agissait d'une centrale classique donnant droit à un score moins important.

ORIGINE DES DONNEES SUR LESQUELLES SE BASE L'EVALUATION

Les données de productions et d'investissements de chaque fournisseur actif en Belgique proviennent de :

Du rapport « Sustainability in the Dutch Power Sector », réalisé par le centre de recherche néerlandais SOMO.à la demande de Greenpeace[2].

Différents rapports annuels ou financiers, présentations aux actionnaires, site internet des producteurs.

Tous les fournisseurs ont été invités à nous faire part de leurs commentaires sur la méthodologie et sur les données utilisées dans le présent classement. Seuls Essent, ENI et EDF France n'ont pas souhaité réagir à notre demande de feed back.

Exemple de calcul réalisé par Greenpeace

Evaluation de la production de X en 2010				
	Production estimée en 2010	Part dans la production totale	Côte attribuée à ce type d'énergie	Note global (exprimée sur 5,5 étant la note attribuée pour 100% d'électricité durable)
Nucléaire	4Gwh	0,66	0	$0,66 \times 0 = 0$
Eolien	2Gwh	0,33	10	$0,33 \times 10 = 3,3$
TOTAL	6Gwh	1		3,3

X reçoit donc une cote de 3,3/10 pour sa production en 2010.

Cette cote vaudra pour 35% de l'évaluation totale (voir point 1). Un calcul semblable se fait pour les investissements de X et son fuel mix annoncé. La note totale est ramenée sur 20.

[1]<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/presse/rapports/biomascarade/>

[2]<http://www.greenpeace.nl/Global/nederland/report/2012/SOMO%20-%20Duurzaamheid%20Nederlandse%20Electriciteitssector%202012.pdf>